

Brevet Fédéral d'Encadrement Equitation Travail à Pied Niveau 1

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Sports Équestres (équitation)**

La certification s'adresse à des enseignants titulaires d'un diplôme professionnel d'animation ou d'enseignement des activités équestres au sens de l'article L 212-1 du code du sport.

Le BFE ETAP niveau 1 certifie, pour des enseignants ou des animateurs de club, leurs compétences à concevoir et coordonner un concours de longe et longues rênes et de proposer des progressions pédagogiques.

Code(s) NAF : **93.12Z**, **93.29Z**, **93.11Z**

Code(s) NSF : **335w**, **335**

Code(s) ROME : **G1101**, **G1204**, **G1203**, **G1201**

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/01/2017**

Mots clés : **Encadrement équitation**, **Cheval**, **Sports**, **Equitation**

Identification

Identifiant : **2876**

Version du : **28/11/2017**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Règlement du Brevet Fédéral d'Encadrement Equitation Travail à Pied Niveau 1](#)

Non formalisé :

- [Règlement du Brevet Fédéral d'Encadrement Equitation Travail à Pied Niveau 1](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

L'enseignant ou l'animateur d'équitation dont la compétence est certifiée par le BFE Equitation Travail à Pied niveau 1 conçoit et coordonne des animations à la longe et aux longues rênes dans sa structure.

Permet aux enseignants de faire valoir des compétences pour développer des animations au sein de leur établissement équestre, orienté travail à pied. Il permet de favoriser la prise de conscience comportementale.

Ce brevet fédéral appelé "Brevet Fédéral d'Encadrement Equitation Travail à pied" Niveau 1 est désigné par le sigle BFE ETAP niveau 1.

La validation de ce brevet fédéral donne lieu à la délivrance d'un diplôme fédéral et à son inscription sur la licence de pratiquant.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Pré requis à l'entrée en formation : Etre en possession d'un diplôme professionnel ou tout autre titre équivalent au sens de l'article L212.1 du code du sport.

Descriptif général des compétences constituant la certification

L'enseignant ou l'animateur d'équitation dont la compétence est certifiée par le BFE ETAP niveau 1 conçoit et coordonne des animations à la longe et aux longues rênes.

A cet effet il assure les fonctions suivantes :

1. Il intègre un projet de concours de Travail à Pied dans une démarche éducative et dans les valeurs collectives de sa structure.
2. Il conçoit une progression pédagogique d'animation dans son club
3. Il manage le projet de formation des cavaliers à la longe et ux longues rênes suivant le programme des galops de cavaliers fédéraux.

Public visé par la certification

- Employeurs
- Salariés
- Demandeurs d'emploi

Modalités générales

La formation minimale obligatoire pour se présenter à l'examen est de 42 heures.

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Cette compétence favorise la mobilité professionnelle et l'emploi car le travail à pied permet à l'enseignant de mieux utiliser la cavalerie, de l'améliorer en vue de faciliter son utilisation par les cavaliers du centre équestre.

La création des Brevets fédéraux d'Encadrement de Travail à Pied encourage la formation des enseignants et des animateurs et permet la reconnaissance de leurs compétences.

Pour l'entité utilisatrice

Etre en capacité de proposer un projet avec une démarche éducative.

Le travail à pied, longe et longues-rênes, est une activité qui permet pour le centre:

- de mettre en confiance le piéton avec le cheval.
- de débourrer le jeune cheval de façon méthodique et respectueuse.
- de faire un lien entre l'éthologie et l'équitation de tradition Française.
- de développer le tact équestre.
- d'améliorer la cavalerie de club, comme du cheval de compétition, le cheval n'ayant ni le poids du cavalier ni l'effort de traction (pour le cheval d'attelage.)
- de motiver les élèves et les enseignants par un résultat facilement observable.

Evaluation / certification

Pré-requis

Pouvoir attester du suivi de l'ensemble du volume horaire prescrit au moment de l'entrée en formation (attestation de suivi de formation).

Etre titulaire d'une licence fédérale en cours de validité,

Centre(s) de passage/certification

- Les sessions d'examen sont organisées soit par la FFE, soit à l'initiative

Etre en possession d'un diplôme professionnel d'animation ou d'enseignement des activités équestres ou tout autre titre équivalent au sens de l'article L212.1 du code du sport;

d'un CRE après organisation de la formation.

Compétences évaluées

UC1 : EC de mobiliser des connaissances réglementaires et techniques

UC 2 : EC de présenter et d'analyser une séance d'animation

UC 3 : EC de présenter une séance technique de travail à pied

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Niveau 1

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

Le candidat doit acquérir l'ensemble des 3 unités capitalisables pour obtenir le BFE Travail à Pied Niveau 1.

En cas de réussite partielle, il peut conserver le bénéfice de la ou des unités capitalisables validées pendant une période de 3 ans à compter de la date de délivrance de l'attestation de réussite par FFE Formation.

Durée de validité des composantes acquises :

3 ans

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

3 ans

Matérialisation officielle de la certification :

Diplôme FFE + inscription sur la licence fédérale

Plus d'informations

Statistiques

Pas de diplômés, nouvelle certification.

Autres sources d'information

<https://www.ffe.com/enseignant/Formation-continue/Brevet-Federal-d-Encadrement-Travail-a-Pied>